

## Retour sur la matinée

Les CAUE de Gironde et de Charente ont travaillé ensemble pour proposer une demi-journée dédiée à ce que l'on appelle les « Jardins de rues ». Trois temps forts étaient au programme de cette formation :

- la découverte de l'exposition « Jardiner la rue », présentée pour la première fois, offrant des exemples de végétalisations de rue en Charente et en Gironde,
- des exemples d'outils utilisés par des communes,
- une visite sur site.

## Introduction

Elodie Vouillon, directrice du CAUE

La matinée a débuté par une introduction d'Elodie Vouillon, qui a présenté la collaboration entre les deux CAUE pour créer l'exposition « Jardiner la rue » ainsi que la formation imaginée pour sensibiliser élus, techniciens et professionnels à l'intérêt de végétaliser les rues pour la revitalisation des bourgs.



## Des outils utilisés par les communes pour valoriser leurs bourgs par le végétal

Justine Lehu (CAUE 33) et Emilie Partaud (CAUE 16), paysagistes

Les logiques de sécurisation routière ont amené à la stérilisation des rues des villes et des villages, aménagées avec un mobilier routier au détriment de leur qualité. Pourtant, **la rue n'est pas une route, ce doit être un lieu de vie locale, un lieu habité.** Lorsque la rue est plantée et jardinée, elle devient plus vivante et accueillante et peut inspirer un sentiment de sécurité à celui qui la parcourt. De nombreuses villes, à l'étranger et en France, ont fait le choix de végétaliser leurs rues, pour le bien-être des usagers.



Atelier plantation à Haux

Le piéton retrouve ainsi sa place dans la rue et devient prioritaire sur les voitures, comme c'est le cas à Chédigny en Indre-et-Loire ou à Fribourg en Allemagne. On remarque que les projets réussis ont bénéficié d'une réelle volonté communale mais aussi de l'investissement des habitants dans la plantation et l'appropriation des espaces bordant leurs habitations.

### Comment les sensibiliser, les faire participer ?

Une boîte à outils est proposée aux communes afin de les aider à mettre en place une démarche de végétalisation des rues. Ce sont principalement des outils de communication qui permettront de fédérer les riverains autour de ce projet. Mais au préalable, il est important de **changer le regard des habitants sur la végétation spontanée**, en commençant par l'oubli dans notre vocabulaire, du terme de « mauvaises herbes ».

Instaurer un cadre réglementaire autour d'une opération de fleurissement (demande d'autorisation, charte, convention, etc.) n'est pas systématique, certaines municipalités font ce choix mais cela dépend en général de la taille de la commune.

Chaque commune est libre de créer le cadre qui lui conviendra le mieux et de choisir les outils nécessaires parmi ceux proposés.

## Des initiatives illustrées en Gironde et en Charente

Justine Lehu (CAUE 33) et Emilie Partaud (CAUE 16), paysagistes

L'exposition créée par les deux CAUE permet de mettre en lumière des initiatives intéressantes dans les départements de la Gironde et de la Charente.

La végétalisation des rues ne concernent pas seulement les grandes villes. Les exemples des communes dans l'exposition montrent que cette démarche peut se produire

à toutes les échelles, du hameau à la ville de taille moyenne. Les acteurs peuvent aussi être divers, parfois l'action va émerger de quelques habitants, parfois d'un agent, d'un élu ou d'un concepteur dans le cadre d'un aménagement de bourg.

Cette diversité de démarches et de typologies d'aménagements montre qu'il n'existe pas de schéma idéal mais que **chaque commune peut s'approprier l'exemple qui correspondra le mieux à une rue ou à un quartier.**

L'exposition s'adresse au grand public et est prêtée sur demande gratuitement aux communes qui souhaitent disposer de cet outil de communication (convention de prêt et demande à effectuer auprès du CAUE).

**RIONS**  
Sud Gironde  
1 594 habitants

## Valoriser le patrimoine historique

**L'avis du CAUE**

« Ce qui pourrait apparaître comme un manque d'aménagement des voies se révèle comme une plus-value pour le bourg. Le végétal trouve une véritable place dans la ville très minérale en réveillant son patrimoine historique. »

Paysagiste du CAUE de la Gironde

**Les étapes de végétalisation**

1. Le patrimoine architectural et les venelles pavées confèrent au bourg une ambiance particulière, bien intégrée par les habitants qui, au fil des ans, ont investi les pieds de murs.
2. À l'initiative d'un couple de Rionais, le fleurissement se propage à d'autres endroits du village. Les revêtements rustiques des rues, en grèves ou en pavés, facilitent les plantations en pleine terre. Dans les rues bitumées, elles sont remplacées par des pots.
3. Les habitants continuent de fleurir leurs lieux de vie et de s'approprier l'espace public sous l'œil bienveillant de la municipalité.
4. Aujourd'hui, la commune s'inspire de ces initiatives individuelles qui donnent au bourg une image de rue-jardin pour aménager le centre historique du village, avec les conseils du CAUE.

**CAUE Gironde**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**jardiner la rue**

“ Depuis que nous avons planté au pied de notre maison, nous n'avons plus de remontée d'humidité, le mur s'est assaini. ”

Eliane Ranques, habitante de Rions

## Visite des rues végétalisées de La Réole

Justine Lehu (CAUE 33) et Emilie Partaud (CAUE 16), paysagistes

Intervenants de La Réole : Jean-Pierre Loustalot, conseiller municipal et Mickaël Moro, responsable des espaces verts

La visite sur site a permis de voir de façon plus concrète, des exemples de rues végétalisées. Le projet de ville a été expliqué par Monsieur Loustalot, tandis que Monsieur Moro apportait son expérience technique.

La visite s'est déroulée sur plusieurs rues : la rue Numa Ducros, la rue Peyseguin, la rue Armand Caduc et la rue de la Glacière.

Ces rues offrent des modèles de végétalisation totalement différents mais ont un objectif commun : redonner sa place au piéton en embellissant les rues par le fleurissement.

On peut constater sur place que les services techniques n'interviennent pas dans l'entretien des plantations lorsque les habitants s'y sont investis, d'où l'intérêt évident de les fédérer dès le début du projet.

